



Solde à payer - cuisiniste

Par **SugaSuga**, le 13/05/2008 à 17:20

Bonjour,

J'ai fait appel à un cuisiniste pour la pose d'une cuisine et quelques portes doivent encore être changées car elles ont des défauts.

Le cuisiniste m'a dit (oralement) que je réglerai le solde (1500€) une fois que les portes seront changées.

Existe-t-il une durée de validité d'un contrat? Je ne reçois aucune nouvelle me demandant de régler le solde et lorsque je les appelle pour changer les portes ils n'en n'ont jamais en stock.

Cela fait maintenant près d'un an que j'attends que les portes soient changées et me dit que finalement je garderais bien les portes et par la même occasion, les 1500€.

Est-ce possible? Peut-on leur envoyer un courrier en ce sens? Peuvent-ils soudain se reveiller après plusieurs mois voire années et demander à régler le solde (tout en changeant nos portes)?

Je vous remercie par avance pour votre aide,

Sandra